



Association pour le Don du Sang Bénévole de Cesson Vert-Saint-Denis et Nandy

Bonjour à tous très chers donateurs,

**et MERCI
un GRAND MERCI
des millions de MERCIS**

Vous avez été 123 donateurs à avoir répondu présents à notre précédente collecte et grâce à vous 112 poches ont pu être collectées pour aider les malades. Cela faisait bien longtemps que nous n'avions pas eu autant de monde. Cela a fait chaud au cœur, beaucoup de donateurs et une équipe de l'EFS formidable qui a accueilli tout ce monde sans faillir.

Mon souhait qu'on fasse autant si ce n'est mieux à notre prochaine collecte le

**Le samedi 30 mai
à la Ferme des Arts de Vert Saint Denis
De 10h à 16h**

Mais malgré l'euphorie ambiante de ce moment de solidarité il ne faut pas oublier tout ce qui se trame autour de nous.....

Des projets de Loi qui inquiètent les donateurs de sang.....

« Il était une fois... le conseil d'Etat qui a requalifié le plasma SD en tant que médicament.

L'inquiétude a alors grandi chez les donateurs.

Bye Bye l'EFS

Bienvenue Octopharma »

Inquiétude chez les donateurs ? Pourquoi ? Déjà parce que pour les profanes comme nous, tout est un peu flou. On a peur, on ne comprend pas.... Où en est-on du volontariat et du bénévolat ? Où en est-on du non-profit et de l'éthique ?

Et d'abord, pourquoi seul le plasma SD est-il qualifié de médicament, car les autres types de plasma sont toujours classés comme produits sanguins labiles et donc non soumis au marché international.... ?

- Tout simplement parce qu'Octopharma ne commercialise que du plasma SD, et pour pouvoir investir le marché Français cela suffit..... (Je ne fais pas partie du milieu médical OK, je ne suis pas une éminence grise OK, je n'ai peut-être pas une vue d'ensemble OK.... Mais il n'y a que moi que cela laisse....dubitative ? !)

Mais j'ai mieux !!!!

L'EFS avait jusqu'à maintenant le monopole de distribution dans les établissements de soins OR depuis l'automne dernier, l'EFS n'a plus le droit de produire de plasma SD car il n'est pas laboratoire pharmaceutique... (Alors là Les mots me manquent, quoique..)

Ubuesque

Comment c'est déjà ? Ah oui « Bye Bye l'EFS, bienvenue Octopharma ».... Allez tous en cœur, on reprend avec moi !!!!

On ne comprend pas tout, on est très inquiet.... Mais si ça s'est fait c'est sûrement bien... Pardon, ah non, c'est pas obligé.. ? Désolée, je suis un peu perdue.
Parenthèse fermée !

Les faits toujours les faits.

Reprenons : On nous assure que le plasma SD (provenant d'une société Suisse) sera d'origine éthique (c'est-à-dire issu de donateurs bénévoles)

- Peut-être ... diront les sceptiques comme moi
- Jusqu'à quand diront les autres.... Et puis moi aussi d'ailleurs

Car il n'y a aucune preuve des moyens de contrôle à la différence des produits sanguins labiles où tout est défini par décret.

Pour qu'Octopharma puisse délivrer ses produits sur le marché Français, elle a besoin d'une simple autorisation délivrée par le ministère de la Santé.

Une nouvelle mission a été attribuée à l'EFS : la distribution du plasma SD des fournisseurs étrangers. Mais comme ce plasma est désormais considéré comme un médicament, les pharmacies hospitalières revendiquent cette mission... A suivre.

Et une autre question : quel plasma vont utiliser les hôpitaux ? Le SD étranger ou le sécurisé fourni par l'EFS issu de donateurs français ? Reste à savoir quel est le coût des 2.

L'article 42 du projet de Loi sur la santé prévoit une commercialisation des produits sanguins labiles ainsi qu'une modification du code des douanes pour remplacer la demande d'autorisation d'**importer** (ou exporter) par une simple déclaration d'importation.

La fédération pense que ce texte est inacceptable en l'état car l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament) perd alors toute prérogative en matière de contrôle et d'importation des produits sanguins labiles. Et surtout la fédération ne comprend pas pourquoi on devrait importer des produits sanguins labiles (attention on ne parle plus de plasma SD mais bien du sang) alors que la France a toujours été autosuffisante, grâce à ses donateurs (même s'ils sont malheureusement peu nombreux) qui ont toujours su se mobiliser quand il le fallait !

Le LFB * envisage la construction d'une nouvelle usine. L'Etat qui détient 100 % du capital veut l'ouvrir à des capitaux publics. La Fédération pense toutefois indispensable d'inclure une clause garantissant une majorité à l'Etat pour éviter les minorités de blocage !

Quand Santé, don de sang riment avec business...

Un avenir sombre se profile, mais ce n'est que mon avis !

**le LFB, Laboratoire du Fractionnement et des Biotechnologies qui gère la fabrication de médicaments issus du plasma en France*

L'actualité est très riche en ce moment et si nous allions voir du côté du don d'organes. Pour rappel, actuellement si vous voulez être donneur d'organes, il vous faut affirmer haut et fort votre volonté auprès de vos proches, porter éventuellement la carte de donateurs d'organes, et espérer très fort, que si malheureusement un jour vous étiez dans cette situation, vos proches respecteraient votre choix. Car ce sont eux qui ont la décision finale en mains. Par contre si vous ne voulez pas être donneur d'organes, il vous suffit de vous inscrire sur la liste du « non » et dans ce cas là personne ne peut aller contre volonté. Dans un sens mais pas dans l'autre... Choquant !

Un projet de Loi :

Pouvoir prélever les organes d'une personne (sauf si inscrit sur la liste du « non ») même si ses proches ne le veulent pas.

Victoire pour ceux qui étaient pour, mais qu'en est-il pour ceux qui ne s'étaient jamais prononcé sur la question ?

En faveur de cette Loi, qui ne concerne que le prélèvement des reins et du foie :

- c'est de prendre une décision rapide dans un moment de grande douleur et de grand désarroi pour les proches. Les familles « à chaud » disent souvent non, mais le regrettent souvent après. Toutefois, dans la pratique c'est peut-être un peu violent pour les proches qui sont dans l'affliction de ne pas se soucier d'eux pour une décision aussi importante (surtout quand le défunt n'avait émis aucune opinion sur le sujet quand il avait dit oui, je reste plus mesurée). D'ailleurs, le personnel hospitalier n'envisage pas une telle procédure sans le consentement des familles. Alors, que faire ?

Pour ma part je pencherais pour 2 choses :

1. Instituer une liste du « oui » pour que les personnes comme moi qui ont leur carte de donneurs puisse voir leur volonté respectée.
2. L'information. On a tous une carte vitale, un médecin traitant, des campagnes de vaccination en milieu scolaire ou dans le monde du travail. Pourquoi ne pas inclure systématiquement une information sur le don d'organes, inciter les gens à réfléchir et à se prononcer pour le oui ou le non. Et pourquoi ne pas inclure ce choix sur la carte vitale, un choix qui bien évidemment pourrait être modifié par la personne qui tient en main son destin !

J'ai bien conscience que parler du don d'organes n'est pas facile, puisqu'il faut parler de la mort. Mourir pour que quelqu'un puisse vivre ! Mais ne vaut-il mieux pas en parler avant que quand la situation se présente ?

Pour rappel, même si le nombre de personnes prélevées a augmenté (56.5%) depuis l'an 2000, ils sont aujourd'hui 19 000 à attendre une greffe en France contre 9 000 en 1997 ! Pourtant dans un sondage publié en 2013, près de 80% des Français se déclaraient prêts à donner leurs organes !

Petite brève :

Les questionnaires remis aux donneurs de sang devraient être prochainement modifiés afin de permettre aux homosexuels de donner.

Toutefois, sollicité par la ministre pour donner son avis, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) avait estimé le 31 mars que l'exclusion permanente des homosexuels du don du sang devait être maintenue pour l'instant, dans l'attente d'une réflexion collective et de nouvelles recherches.

Et pour finir, je voulais partager avec vous le dessin qu'Elise (9 ans) a fait lors de la dernière collecte en attendant ses parents, Pascale et Christian, des donneurs très réguliers, que je salue !



A samedi très chers donneurs !